



Conge de maladie anant conge annuel

Par **de bujadoux**, le **16/07/2011** à **18:58**

Bonjour, j'ai une conjonctivite dans les 2 yeux, je ne peux pas conduire pour aller au travail, j'ai consulté un ophtalmologue qui m'a arrêté cette semaine de lundi à mercredi 3 jours car j'étais en conge à partir de jeudi, mais à ce jour aucun résultat pour reconduire, dois-je reprendre un jour de travail avant les congés mais ne pouvant toujours pas conduire faut-il y il faire prolonger le conge de maladie ou rester en conge annuel ?
merci
Christian

Par **pat76**, le **16/07/2011** à **19:04**

Bonjour
Vous pouvez rester en conge maladie à condition d'en informer votre employeur et vos congés annuels seront reportés après la fin de votre conge maladie. Vous verrez à partir de là avec votre employeur à quel moment il vous sera possible de prendre vos congés annuels.